

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 AVRIL 2022

Membres du Conseil Municipal présents :

M. Philippe PETIT	M. Jean-Marie THIBAUT	M. Frédéric DOMON
Mme Marie-Christine MISSIAEN	Mme Anne CALVARIN-POTTIER	M. Bruno DESANDERE
Mme Céline COLLET	M. Michel MARCHAND	M. Gérard MOERMAN
Mme Nicole DUMONT	M. Bernard MICHALAK	M. Bernard ROBIDA
Mme Sophie PIOLE	M. Cédric CAGNARD	Mme Yvette CARTON

Excusés :

Mme Marie-Laure DELATTRE	M. Louis GUERRA	M. Michel THIEFAINE
--------------------------	-----------------	---------------------

Secrétariat :	M. Gauthier MANGOT	Mme Emilie CHAPOUX
---------------	--------------------	--------------------

Auditeurs :

Mme Josette CUVILLIER	M. Jacques LEROY	M. Francis WAQUET
M. Michel NONCE	Mme Elisabeth DECOCK	M. Claude POMPEY

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 26 avril 2022 dans la salle des fêtes. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 20^h et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été envoyée par mail le 19 avril 2022 aux membres du conseil et au Courrier picard. Elle a fait l'objet d'une insertion dans les éditions des 21 et 25 avril 2022.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. DÉLÉGATION DE VOTE :

M. Louis GUERRA donne pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Michel THIEFAINE donne pouvoir à M. Bernard ROBIDA

Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations, l'une concernant le marché public pour la voirie et l'autre pour un avenant à la convention signée avec Amiens Métropole pour l'instruction des demandes d'urbanisme pour le passage à la dématérialisation du logiciel Oxalis.

Accepté à l'unanimité

2. DÉSIGNATION D'UN(ES) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Philippe PETIT est désigné.

3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 2022

M. ROBIDA fait remarquer que le nom des auditeurs présents n'est plus noté. M. PETIT explique qu'il s'agit d'un oubli et l'habitude depuis la COVID des réunions non publiques. Les noms seront remis pour le prochain procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

4. DELIBERATIONS

4.1 Travaux pluriannuels de voirie

Suite à l'appel d'offre lancé le 24 février, deux offres ont été remises par voie dématérialisée et ouvertes le 24 mars. Lors de la commission d'appel d'offre du 4 avril, c'est la société Colas qui a été retenue pour un montant de 659 981.86 HT pour 3 ans.

Vote : Abstention : M. Michel THIEFAINE

Adopté à la majorité.

4.2 Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols -convention avec Amiens Métropole - Avenant n°1

Le conseil municipal a décidé de renouveler la convention concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols avec Amiens Métropole, qui depuis le 4 novembre 2021 a ouvert un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) pour les communes de la métropole pour les dossiers déposés de façon dématérialisés.

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Vote : Abstention : M. Michel THIEFAINE

Adopté à la majorité.

4.3 Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021

Mme le Maire donne la parole à M. PETIT qui présente le compte administratif et le compte de gestion comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENTS
Fonctionnement	783 155,41 €	731 218,96 €	51 936,45 €
Investissement	164 468,32 €	162 698,05 €	1 770,27 €

Mme le Maire se retire de la séance pour procéder au vote.

Vote : Abstention : M. Michel THIEFAINE

Adopté à la majorité.

4.4 Résultat d'affectation

M. PETIT présente le résultat d'affectation de fonctionnement de l'exercice 2021

	Résultat CA 2020	Virement à la section investissement	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021	Solde des restes à réaliser 2021	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 161 517,58 €	Néant	1 770,27 €	- 159 747,31 €	Néant	- 159 747,31 €
Fonctionnement	1 048 395,53 €	161 517,58 €	51 936,45 €	938 814,40 €	Néant	938 814,40 €

Excédent global cumulé au 31/12/2021	938 814,40 €
Affectation obligatoire : A la couverture du besoin d'autofinancement Solde disponible affecté comme suit : Affectation en réserves (Cpte 1068)	159 747,31 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (Cpte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	779 067,09 €

Vote : Abstention : M. THIEFAINE

Adopté à la majorité

4.5 Fiscalité directe locale 2022

Mme le Maire explique que depuis l'année dernière, la taxe d'habitation ayant été supprimée, il reste 2 taxes à savoir, la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.

M. PETIT explique que la commission finance a décidé de maintenir les taux fixés en 2021 conformément à notre engagement

Taxe foncière sur propriétés bâties	46,20 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	36,33 %

M. PETIT souhaite rappeler que la taxe foncière de la commune est passée de 20,66 % à 46,20 % pour compenser la perte de la taxe d'habitation. La part foncière départementale est automatiquement reversée aux communes.

M. Robida fait part de son désaccord sur l'augmentation de la taxe foncière sur la part Amiens Métropole. Mme le Maire explique que cette taxe a fait l'objet d'un vote lors d'un conseil d'Amiens Métropole et qu'elle a votée contre cette augmentation.

M. Robida présente au conseil une délibération d'Amiens Métropole et demande pourquoi la commune n'a pas délibéré sur ce sujet. Après lecture de ce document, Mme le maire explique que le document présenté concerne la suppression de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) des statuts existants d'Amiens Métropole pour l'intégrer au pacte fiscal mis en place par la Métropole. L'augmentation de la taxe foncière pour les habitants s'est faite à l'initiative d'Amiens Métropole et sur leur part.

Vote : Contre : M. ROBIDA, M. THIEFAINE

Adopté à la majorité.

4.6 Réalisation d'un emprunt

M. PETIT explique que la commission finance à proposée de contracter un emprunt afin de ne pas mobiliser les excédents et de constituer un fonds de roulement correct pour assurer les investissements programmés jusqu'à la fin du mandat.

Le montant proposé de cet emprunt est de 600 000 € sur une durée 10 ans auprès du Crédit Agricole.

Montant	Modalités	Taux	Durée	Echéances annuelle
600 000 €	Echéances constantes	1,70 % (Fixe)	10 ans	65 751,78 €

Vote : Contre : M. THIEFAINE

Adopté à la majorité

4.7 Vote du budget primitif 2022

M. PETIT présent le budget primitif comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	1 531 369,09 €	1 531 369,09 €
Investissement	759 747,31 €	759 747,31 €

Mme MISSIAEN fait remarquer que pour le CCAS 3000 euros avaient été budgétés en 2021 et que cette somme n'a pas été versée.

Mme le Maire précise que c'est un oubli et qu'ils seront versés cette année avec la subvention de 2022.

Vote : Abstention : M. THIEFAINE

Adopté à la majorité.

4.8 Prime mobilité 2022 pour les Dreillois

Mme le Maire propose de reconduire la prime mobilité aux acheteurs de vélos classiques et de vélos électriques. L'achat sera effectué dans le département de la Somme. La prime est de 100 € pour l'achat d'un vélo électrique et de 50 € pour l'achat d'un vélo classique.

M. DOMON demande pourquoi ne pas ouvrir l'achat à toute la France ?

Après débat des membres du conseil, seuls les vélos achetés sur l'ensemble du département de la Somme dans un magasin physique seront éligibles à cette aide.

La prime sera versée sur présentation d'une facture d'achat, d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et d'un relevé d'identité bancaire.

Vote : Contre : M. Frédéric DOMON

Abstention : M. Michel THIEFAINE

Adopté à la majorité

5. INFORMATIONS

5.1 Droit de préemption

Un immeuble sis 17 rue du Mont Pré

Un immeuble sis 2 allée Edouard Branly

Un immeuble sis 57 rue Jean Mermoz

Un immeuble sis 30 allée des lilas

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption

5.2 Rapport des présidents de commissions

Mme le Maire donne la parole aux Présidents de commissions.

M. PETIT :

- Les nouveaux radars sont installés et les premières statistiques ont été téléchargées. M. PETIT présente les statistiques de la période du 13 février au 26 avril (74 jours).

	Nombre de véhicules entrant	Nombre de véhicules sortant	Par jour	Moyenne de vitesse en dessous de 50 km/h
Radars vers Ailly-Sur-Somme	160 000	160 000	2 000	65 %
Radars vers Amiens	360 000	360 000	3 100	60 %

M. PETIT précise que les relevés de ces nouveaux radars sont complets (vitesse, tranche horaire ...) et seront étudiés ultérieurement.

Mme MISSIAEN :

- Préparation du bulletin d'informations à partir de 27 avril 2022. Les Dreillois apprécient les articles des adjoints.

- La réderie de Dreuil Animation aura lieu le 8 mai.

- Inscription jusqu'au 6 mai pour le concours des maisons fleuries.

- Le jury régional pour garder les 2 fleurs passera courant août.

M. THIBAUT :

- Les arbres, essentiellement des frênes, du petit bois ont été abattus. Les copeaux sont laissés à disposition des Dreillois qui seraient intéressés.

- La commission bâtiments communaux va contacter trois architectes pour avoir différentes propositions pour le projet du bloc Mairie.

- Le transformateur initialement choisi pour l'embellissement n'est pas adapté puisqu'il est caché pour les végétaux. Un autre sera choisi.
- Le nouveau mat du monument aux Morts est arrivé. Il sera prochainement installé.
- Le fleurissement des parterres devant la salle des fêtes est fait.
- Aux étangs, l'entrée des pêcheurs et du câble park doit être revue.

Mme COLLET :

- Les inscriptions pour la rentrée de septembre sont ouvertes aux enfants de 2 ans, compte tenu du faible nombre d'inscriptions, sous certaines conditions
- Le centre aéré aura lieu du 11 au 29 juillet pour les enfants âgés de 6 à 12 ans. La commission centre aéré se réunira courant mai. L'équipe pédagogique est au complet. Le thème de cette année sera basé sur les pirates.

6. QUESTIONS DES AUDITEURS

Mme ROLLE et M. GRATENOIS ont posé une question sur l'avancement de l'intégration du domaine « La Pointe » dans le domaine communal.

M. PETIT explique qu'il faut passer par un notaire pour obtenir l'acte notarié afin d'enregistrer cette intégration au cadastre. A ce jour, aucune autre réponse ne peut être donnée puisque le notaire reste injoignable, et ce, depuis 3 semaines.

M. WAQUET demande si la benne à déchets verts sera déplacée comme prévu pour libérer la zone pour que les jeunes puissent jouer au basket ? M. PETIT répond que la dalle qui permettrait de poser la benne coûte 42 000 euros. Un aménagement de cette zone sera étudié.

M. WAQUET demande comment sera géré le stationnement rue Jean Mermoz après la création de la maison de santé pluridisciplinaire, avec la pose et la dépose des enfants à l'école et avec le marché le mercredi matin ? et doit-on garder l'aire de jeu en face de la pharmacie ?

M. PETIT explique qu'une étude a été faite afin d'aménager l'espace vert où se situe actuellement l'aire de jeu en parking (environ 13 places). La maison de santé a prévu dans son permis de construire quelques places de stationnement. Le flux de véhicule sera géré au fur et à mesure puisqu'aujourd'hui il est difficile de s'en rendre compte. En revanche le marché restera sur emplacement initial.

7. QUESTIONS DIVERSES

M. DESANDERE signale que le grillage du magasin Aldi, situé côté Pré st Servais, est endommagé et que des personnes peuvent passer à cet endroit, ainsi que leur compteur gaz qui n'a plus de porte.

M. PETIT lui répond qu'il prendra contact avec le responsable du magasin pour lui signaler ces soucis.

Mme DUMONT demande si la commune envisage la mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

M. PETIT répond que la commune avait été sollicitée par la FDE il y a quelques années, qu'il s'y était opposé à titre personnel, car le coût à charge pour la commune était de 7 500 euros environ. Aujourd'hui, la FDE, installe ces bornes de manière équitable sur le département.

Mme le Maire indique au conseil qu'elle posera la question à la FDE sur les conditions actuelles de cette installation.

L'ordre du jour étant terminé, Mme le Maire lève la séance à 22^h20.